

ARTT au CMMA : une (triple) INJUSTICE !!!

→ "à 2 vitesses", "à géométrie variable", "au fait du Prince"...

Pour nous, à la CFDT, être "Représentant(e)s du Personnel" c'est aussi "Agir Pour l'Équité" parmi les Salarié(e)s.

Ainsi, au CMMA, le problème du nombre de Jours RTT n'est malheureusement pas nouveau. En effet, de 1999 à 2002 (sous Statut CMMA) 49 Collègues disposaient de 22 Jours RTT alors que le reste de l'effectif n'avait que 11 Jours RTT. Et déjà, lors de la suppression des 39 heures / 22 Jours RTT qui concernait ces 49 Salarié(e)s, par courrier du 22 juillet 2002 adressé à la Direction CMMA, la CFDT-CMMA avait -quant à elle- demandé une « Mutualisation » des Jours RTT en sus (cf. du 12^{ème} au 22^{ème} Jour, inclus) ; ce qui aurait tout de même représenté l'équivalent d'un 12^{ème} Jour RTT, pour Tous !!!

Depuis janvier 2009 (sous Statut CMx), environ 120 Salarié(e)s profitent de 23 Jours RTT (Directeurs de Caisses A ou B + Cadres Fédéraux + Inspecteurs "confirmés"), alors que près de 750 Collègues n'ont que 11,5 Jours RTT !!!

Cette Inégalité sur le nombre de Jours RTT, cause une triple Injustice pour les Collègues CMMA défavorisé(e)s :

- moins de "Jours de Repos" et donc une Santé des Salarié(e)s moins protégée face au "Stress" !!!
- moins de possibilité de Monétisation de Jours RTT et donc moins de Pouvoir d'Achat potentiel !!!
- moins de possibilité d'Alimentation du CET et donc moins de Jours en "Congé Fin de Carrière" !!!

Aussi, la CFDT-CMMA ne cesse d'interpeller la Direction du CMMA en faveur de « l'élargissement des 23 Jours RTT », notamment au sein des « Instances Représentatives du Personnel » du CMMA (voir, par exemple : nos Questions en Délégation du Personnel CFDT-CMMA n°1 du 14 mai 2009, n°2 du 17 décembre 2009 ou n°4 du 21 octobre 2010) ; et ce, sans oublier le problème de la "lisibilité" du décompte RTT en LSRH (cf. Question DP CFDT-CMMA n°8 du 18-11-2010) !!!

Mais, si -pour le passage à la RTT 35 heures / hebdo dans l'Entreprise- notre Employeur a bénéficié de plus de 21 Millions de Francs "d'Aides Publiques" (soit plus de 3 millions d'Euros, sous la forme ici « d'exonérations de cotisations sociales »), la Direction CMMA se montre toujours "psycho-rigide" sur notre demande d'élargissement des 23 Jours RTT au CMMA !!!

Pourtant, c'est cette même Direction CMMA (et elle seule) qui -de façon arbitraire (sur le "fait du Prince")- a voulu octroyer le bénéfice des 23 Jours RTT, par exemple à tous les Directeurs de Caisses Locales, en décidant de les classer -a minima- Cadres niveau « A » à leur prise de fonction (alors qu'ils auraient pu être Cadres niveau « 6 » ou « 7 » dans les plus petites Agences) ... pour qu'ils puissent ainsi profiter des 23 Jours RTT (!) ; idem avec les Inspecteurs dits « confirmés » (!). Or, au sein de CM10, il faut avoir à l'esprit que les 23 Jours RTT sont élargis à des "Unités de Travail" (dans leur ensemble) !!!

Encore une illustration où tantôt nos Dirigeants brandissent leur qualité d'Employeur CMMA (pour décréter sur les 23 jours RTT) et tantôt ils se retranchent derrière la "Caisse Fédérale Commune CMx" (pour esquiver d'autres attentes sociales) !!!

Le "Dialogue Social" n'aboutit pas ; seule la "Mobilisation des Salarié(e)s" pourrait faire évoluer cette situation (si vous êtes prêt[e]s à vous "Mobiliser" pour "l'Élargissement des 23 Jours RTT" au CMMA, alors faites nous en part ; à un[e] Représentant[e] du Personnel CFDT-CMMA, ou par courriel à : SYCFDT22@cmma.creditmutuel.fr).

La CFDT-CMMA demande "l'Élargissement des 23 Jours RTT" au CMMA.

GESTION des SENIORS et ÂGE de la RETRAITE

Un DRH teste (sur lui-même) la « Cessation Volontaire d'Activité », à 58 ans et demi (...).



CMMA / Toulouse : le « Comté Méridional Midi Atlantique » ...

Oyez ! Oyez ! Braves Gens, à Toulouse, le « Comté Méridional Midi Atlantique » (CMMA) s'octroi une agréable "libéralité". Alors que (malgré les nombreuses "jacqueries" de Femmes et Hommes de notre Pays) les Hauts Dignitaires de France viennent d'inscrire dans le "livre des lois" le report de l'âge de notre retraite de 60 à 62 ans, notre ancien Régent des "troupes sudistes" a soudainement annoncé qu'il avait décidé de "battre retraite" ... dès l'âge de 58 ans et demi ! Même s'il opposait "à la hussarde" une fin de non recevoir à toute requête de départ anticipé émanant de fidèles et valeureux Serviteurs de notre Enseigne du CMMA, il s'accorde ainsi à lui-même une "Cessation Volontaire d'Activité" somme toute "précoce". Si, comme dans tout l'Empire de CMx-CIC, il n'a jamais daigné valoriser les "Pionniers" et les "Sages" de notre Comté du CMMA, dorénavant il s'essaye (sur lui-même) à une « Gestion des Seniors » des plus volontaristes et des plus audacieuses. Notre Confrérie CFDT, intéressée par cette plaisante "libéralité locale", considère que **le Progrès Social ne vaut que s'il est partagé par Tous ; nous demandons donc ici à ce que Tous les Serviteurs du CMMA puissent en bénéficier (...)**

La "Confrérie Française pour la Défense des Travailleurs" (CFDT) du "Comté Méridional Midi Atlantique" (CMMA)

CMMA / Toulouse : Dirigeants en Séminaire et Salarié(e)s en Campagnes (...).

Fin 2010, pendant que les Salarié(e)s du CMMA s'affairaient -activement- à réaliser le « Temps Fort Epargne » (et alors que la Direction du Groupe ne cesse de nous rappeler l'importance de notre « taux de couverture Dépôts / Crédits » et de nous réaffirmer la nécessité de « s'impliquer »), l'Encadrement Supérieur du CMMA, les Présidents & Directeurs des Caisses Locales du CMMA (par ailleurs très "impliqués" ... dans l'utilisation des 23 jours RTT au CMMA) étaient -quant à eux- « en Séminaire » dans cette belle région qu'est « l'Alsace ». Or, ce « Séminaire » aura coûté à notre Entreprise du CMMA pas moins de 195.870 Euros (cf. source Direction du CMMA : coût pour 210 Personnes ; Déplacements = 100.250 Euros [avec un avion affrété au départ de Toulouse et un avion affrété au départ de Biarritz], 89.300 Euros d'Hébergement & Restauration, ainsi que 6.320 Euros d'Equipements). Outre le fait que les Dirigeant(e)s CMMA n'étaient pas "impliqué(e)s sur le terrain" quand toutes les Equipes du CMMA étaient -elles- mobilisées par l'Activité et la Relation avec la Clientèle du CMMA, cette dépense de tout de même près de 200.000 Euros nous illustre ici -s'il était utile- combien (si elle le voulait), **la Direction du CMMA aurait les moyens de mieux "Reconnaître le Travail des Salarié(e)s du CMMA" (...)**

✕

Confédération Française Démocratique du Travail - Fédération Banques - Branche Crédit Mutuel - Section Midi Atlantique
- Bulletin d'Adhésion à la CFDT-CMMA (coupon à retourner à l'un[e] des Représentant[e]s CFDT-CMMA ou via la Caisse Locale 02205) -

Nom : Prénom : Service / Caisse :

Adresse :

Déclare adhérer à la CFDT-CMMA.

le ... / ... / 2011 - Signature

.../...